

**SERVICE ADMINISTRATIF DES
TRIBUNAUX JUDICIAIRES**

2006-2007

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Robert D. Nicholson
Ministre de la Justice et procureur général du
Canada

Table des matières

SECTION I – SURVOL	1
MESSAGE DE L' ADMINISTRATEUR EN CHEF PAR INTÉRIM	2
RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES	4
<i>Priorités ministérielles</i>	7
RENDEMENT GLOBAL	8
<i>Environnement opérationnel</i>	8
<i>Situation financière</i>	9
<i>Contexte</i>	9
<i>Harmonisation avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada</i>	11
SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	13
ANALYSE PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME	14
<i>Résultat stratégique</i>	14
<i>Architecture des activités du programme</i>	14
SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	23
RENSEIGNEMENTS SUR L' ORGANISATION	24
<i>Structure organisationnelle</i>	24
<i>Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles</i>	26
<i>Tableau 2 : Ressources par activité de programme</i>	27
<i>Tableau 3 : Postes votés et législatifs</i>	28
<i>Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux</i>	29
<i>Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et non disponibles</i>	30
<i>Tableau 6 : Besoins en ressources par direction</i>	31
<i>Tableau 7 : Renseignements sur les dépenses de projets</i>	33
<i>Tableau 8 : États financiers des ministères et agences du gouvernement du Canada</i>	34
<i>Tableau 9 : Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations</i>	51
<i>Tableau 10 : Politiques concernant les voyages</i>	51
SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	53
SERVICES MINISTÉRIELS	54
<i>Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires</i>	58

SECTION I – SURVOL

Message de l'administrateur en chef par intérim

C'est avec plaisir que je dépose le Rapport de rendement du Service administratif des tribunaux judiciaires (ci-après également appelé « le Service ») pour la période se terminant le 31 mars 2007.

Ce rapport a pour but d'expliquer aux Canadiens et aux Canadiennes de quelle manière les réalisations du Service font une différence dans leur vie. Il rend également des comptes sur les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et priorités de 2006-2007*.

Le Service poursuit son mandat qui consiste du soutien et les services à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. Son rôle consiste de rendre ces cours accessible au public qui cherche réparation judiciaire, et ce, tout en protégeant l'indépendance judiciaire. Pour ce faire, le Service travaille en étroite collaboration avec les quatre juges en chef afin de déterminer de façon précise les besoins de chacune des cours en matière de services de soutien et les champs d'action qui se prêtent à une synergie de nature à optimiser le niveau actuel de nos ressources.

Le Service oriente ses efforts et ses ressources dans la mise en œuvre de la technologie de pointe pour la gestion des instances. L'expansion du dépôt électronique, en y incluant notamment les certificats de revenu concrétise nos avancées dans ce domaine. D'ailleurs, la relocalisation de notre bureau régional de l'Ontario nous a permis d'intégrer des salles d'audience à la fine pointe de la technologie permettant ainsi aux parties de transmettre et d'analyser des dossiers plus facilement. Ces projets ne sont qu'à leurs premiers balbutiements mais ils permettront bientôt de révolutionner l'accès aux services judiciaires pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Outre nos efforts en matière de capacité technologique, je souligne qu'il faut redoubler d'efforts et de créativité pour conserver et attirer de nouveaux talents. Nous avons poursuivi notre travail pour la planification de la relève, mais notre défi est loin d'être réalisé.

Je tiens donc à exprimer mes remerciements sincères aux juges en chef, aux juges et aux protonotaires pour leur soutien, au personnel du Service pour son engagement indéfectible envers l'excellence dans la prestation des services ainsi qu'aux fonctionnaires de plusieurs provinces et territoires.

R.P. Guenette

Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) de 2006-2007 du Service administratif des tribunaux judiciaires.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il repose sur le résultat stratégique et sur l'architecture des activités de programme du ministère approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont confiées;
- Il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Nom : Raymond P. Guenette

Titre : Administrateur en chef par intérim

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le rôle du Service est de fournir des services administratifs (services de greffe, services judiciaires et services intégrés) à quatre tribunaux de droit : la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. Ces services permettent aux particuliers, aux sociétés, aux organismes et au gouvernement fédéral de saisir ces cours de leurs litiges et d'autres questions et permettent à celles-ci d'entendre et de régler les affaires dont elles sont saisies de façon équitable, rapide et des plus efficaces.

Les cours

Les quatre Cours que sert le Service administratif des tribunaux judiciaires sont des cours supérieures d'archives. Elles sont créées par le Parlement du Canada en vertu du pouvoir d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration du Canada », pouvoir conféré par l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

La **Cour d'appel fédérale** entend les appels visant les décisions de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que d'autres appels visant les décisions de tribunaux administratifs fédéraux prévus par la loi. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant les décisions de 14 commissions, offices, conseils ou autres tribunaux énumérés à l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales* (voir <http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/index.html>). Les parties à un litige tranché par la Cour d'appel fédérale peuvent obtenir l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada si l'affaire met en cause une question d'importance pour le public. En vertu du paragraphe 5.(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, la Cour d'appel fédérale doit être composée d'un juge en chef et de 12 autres juges. Au 31 mars 2007, elle était composée du juge en chef, de dix juges et de deux juges surnuméraires. Pour un complément d'information sur la Cour d'appel fédérale, consulter le site <http://www.fca-caf.gc.ca>.

La **Cour fédérale** est un tribunal de première instance. Elle a compétence en première instance – mais non compétence exclusive – à l'égard des affaires où la Couronne est partie (y compris les revendications liées au droit autochtone), des instances touchant le droit de l'amirauté et la propriété intellectuelle, et des appels interjetés en vertu d'approximativement 100 lois fédérales. Elle a aussi compétence exclusive pour connaître les affaires de sécurité nationale et des demandes de contrôle judiciaire visant tous les offices fédéraux, commissions et tribunaux ne relevant pas de la Cour

d'appel fédérale (voir plus haut). Ainsi, c'est de la Cour fédérale que relèvent les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. En vertu du paragraphe 5.1(1) de la *Loi sur les Cours fédérales*, elle doit être composée d'un juge en chef et de trente-deux juges à temps plein. Au 31 mars 2007, elle était composée du juge en chef et de vingt-sept juges à temps plein, de trois juges surnuméraires, de cinq juges suppléants et de cinq protonotaires. Pour en savoir plus sur la Cour fédérale, prière de consulter le site <http://www.fct-cf.gc.ca>.

La **Cour d'appel de la cour martiale du Canada** a principalement pour fonction d'entendre les appels contestant des décisions rendues par une cour martiale. Les cours martiales sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale*, qui jugent les affaires relevant du *Code de discipline militaire*, lequel se trouve aux parties III et VII de cette dernière loi. Sont membres de cette Cour les juges de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi que les juges de première instance et d'appel en exercice des cours supérieures provinciales. Au 31 mars 2007, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada était composée d'un juge en chef et de soixante et un autres juges. Pour en savoir davantage sur la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, consulter le site <http://www.cmac-cacm.gc>.

La **Cour canadienne de l'impôt** a compétence exclusive pour entendre les appels et renvois découlant de l'application de douze lois du Parlement. La majorité des causes ont trait à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur les produits et services ou à l'assurance-emploi. Bien que de nombreux appels soient assujettis à une procédure semblable à celle de la Cour fédérale, les appels interjetés selon ce qu'on appelle la « procédure informelle » sont entendus d'une manière informelle et le plus rapidement possible, dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent. En vertu du paragraphe 4.(1) de la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, celle-ci est composée d'un juge en chef, d'un juge en chef adjoint et d'au plus vingt autres juges. Au 31 mars 2007, la Cour canadienne de l'impôt était composée du juge en chef, du juge en chef adjoint, de dix-sept juges, de cinq surnuméraires et de six suppléants. Pour un complément d'information sur la Cour canadienne de l'impôt, visiter le site <http://www.tcc-cci.gc.ca>.

Le Service voit à ce que le public jouisse d'un accès en temps opportun à un processus efficace, équitable de règlement des litiges devant les quatre Cours, tout en assurant l'indépendance judiciaire.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires doit répondre aux besoins des tribunaux et garantir l'accessibilité du public aux tribunaux et à leurs dossiers. Les fonctions spécifiques du Service incluent:

- fournir aux parties et à leur avocat des services liés aux audiences;
- informer les parties des règles de pratique, directives et procédures;
- assurer la tenue des dossiers des tribunaux;
- s'occuper des documents déposés par les parties ou destinés à ces dernières et enregistrer les actes de procédure;
- agir comme dépositaire pour les personnes qui souhaitent l'exécution des décisions rendues par les cours et par des tribunaux administratifs fédéraux, comme le Conseil canadien des relations industrielles et le Tribunal canadien des droits de la personne;
- fournir aux juges, aux protonotaires¹ et au personnel des services de bibliothèque, des locaux et des services de sécurité appropriés.

Le Service assure l'accessibilité du public aux tribunaux en offrant ses services dans ses bureaux en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. De plus, des salles d'audience et des services du greffe sont disponibles grâce à des ententes conclues avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Ressources financières

	2006-2007	
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
62,2 M\$	67 M\$	66,6 M\$

¹ Un protonotaire est un officier de justice de la Cour fédérale nommé par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les Cours fédérales* et dont le travail consiste à accélérer le règlement de certains dossiers. Les protonotaires sont chargés de plus de 75 p. 100 des instances de la Cour fédérale assujetties à un régime de gestion des cas. Pour en savoir plus, consulter les articles 50 et 51 des *Règles de la Cour fédérale* (voir <http://lois.justice.gc.ca/fr/F-7/DORS-98-106/index.html>).

Ressources humaines

	2006-2007	
Prévues	Réelles	Différence
655	606	49

Priorités ministérielles

SOMMAIRE DU RENDEMENT				
<p>Résultat stratégique : Le public a accès de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.</p>				
(en million de dollars)	Activité de programme - Résultats prévus	Sommaire du rendement	2006-2007	
			Dépenses prévues	Dépenses réelles
Priorité 1 Mise en œuvre d'une stratégie compréhensive et dynamique de gestion intégrée axée sur les personnes qui supportera les employés durant les efforts de consolidation du Service	Services de greffe	Le Service a complété la colocation du bureau régional de l'Ontario qui permet une approche intégrée du service à la clientèle. Des initiatives spécifiques ont été définies afin de poursuivre notre stratégie de planification de la relève. Ceci inclura un programme de développement ainsi que l'élaboration de profils de compétence.	0,35	0,2
	Services judiciaires <i>Les initiatives prévues pour appuyer cette priorité devraient soutenir les efforts de regroupement en fournissant à tous les employés un environnement de travail qui répond à leurs objectifs et aspirations.</i>			

Priorité 2 Appuyer l'innovation et poursuivre la modernisation des pratiques et des procédures	Services de greffe	Le Service a établi et mise en œuvre une plateforme technologique commune qui permettra l'intégration des différentes composantes électroniques incluant le dépôt électronique et l'enregistrement numérique. Les processus du greffe ont été examinés incluant la transmission et l'enregistrement de documents en utilisant notamment le balayage.	5,5	2,5
	Services judiciaires <i>Les initiatives prévues permettront au Service de fournir des services de greffe et des services judiciaires souples et adaptés aux besoins tout en garantissant le meilleur rapport coût-efficacité relativement aux fonds publics.</i>			

Rendement global

Environnement opérationnel

Au cours du dernier exercice financier, le Service s'est particulièrement attardé à mettre en place le cadre de fonctionnement de la mise en œuvre de nouvelles technologies pour optimiser la prestation de nos services et assurer une application cohérente et commune à la gestion des instances. Pour ce faire, nous avons amorcé des études de faisabilité pour mieux évaluer les impacts financiers pour le Service et pour voir comment chacune de ces technologies pourront mieux s'intégrer.

Parallèlement à notre souci de miser sur des technologies émergentes, nous avons identifié des façons concrètes de préparation de la relève. Ainsi, nous prévoyons mettre en œuvre un programme de développement des agents de greffe afin de recruter et de maintenir le personnel en place et de faciliter le recrutement externe. La question du maintien et du développement de nos ressources demeure une préoccupation majeure. Le vieillissement de la population et la dynamique particulière caractérisant le service sous les quatre cours constituent des problèmes importants au Service.

De plus, nous soulignons que le Service possède une réputation enviable au niveau international et qu'il participe activement à certains partenariats avec, notamment, la Russie, l'Ukraine et la Chine. D'ailleurs des juges chinois sont venus en formation de six semaines afin d'étudier les procédures utilisées au greffe. Toutefois, nos activités de sensibilisation à l'échelle nationale sont plus modestes et devront être augmentées au cours des prochaines années afin de souligner le rôle du Service dans l'administration de la justice.

Situation financière

Le Service est entièrement financé par des crédits parlementaires annuels. Par ailleurs, il facture des droits de dépôt et touche des amendes ainsi que le produit de la vente de documents, y compris jugements et ordonnances. Il s'agit de recettes non disponibles qu'il est tenu de verser au Trésor du gouvernement du Canada.

À la demande du juge en chef, quatre protonotaires ont été nommés à la Cour fédérale entre 1999 et 2003. De plus, cinq nouveaux juges suppléants ont été nommés à la Cour fédérale depuis 2004. En décembre 2006, le Service a obtenu un financement temporaire pour ces postes, pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, mais il doit demander du financement à chaque année, bien qu'il s'agisse de besoins constants. Ce qui prend beaucoup de temps aux dirigeants du Service. Le Service continuera à travailler avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et avec d'autres partenaires afin de trouver une solution permettant un financement permanent de ces enjeux stratégiques.

Notons aussi que le Service a absorbé, au fil des ans, certaines dépenses supplémentaires, ce qui a augmenté la tension financière de l'organisation. Par exemple, il a absorbé les coûts entraînés par la compression des dépenses dans le domaine de l'approvisionnement, à la suite de l'étude des dépenses effectuée par le gouvernement il y a trois ans – car bien peu d'économies d'approvisionnement étaient en fait réalisables dans les postes les plus importants pour le Service : traduction, sténographie judiciaire, etc.

Comme il est consigné dans les Comptes publics du Canada pour 2006-2007, le Service a reçu 67 millions de dollars du Parlement. Les dépenses réelles se chiffrent à 66,6 millions de dollars, il en résulte un mince excédent de 0,4 million de dollars.

Contexte

La planification et le cadre de fonctionnement doivent tenir compte du fait que le Service n'exerce aucun contrôle sur les facteurs qui influent sur le nombre d'affaires soumises à chacune des quatre cours. La charge de travail de la Cour fédérale, par exemple, est intrinsèquement liée au nombre de demandes d'asile que traite la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). De même, tout changement apporté à une loi fédérale peut, à tout moment, influencer sur la charge de travail des cours. D'ailleurs la dernière décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire *Charkaoui* quant à la question de l'émission des certificats de sécurité aura des incidences sur les procédures légales, et entraînera probablement un recours plus grand à nos cours, particulièrement à la Cour fédérale.

Cet environnement imprévisible oblige le Service à s'adapter rapidement à la demande et à se tenir au fait des éléments législatifs qui influent sur la charge de travail des quatre cours. Dans ces circonstances, le Service entretient des relations suivies avec d'autres entités fédérales tel que Citoyenneté et

Immigration Canada (CIC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié du Canada (CISRC) afin d'évaluer le plus précisément que possible la charge de travail à venir des quatre cours. Le maintien de ces relations permettra au Service de mieux cerner et évaluer les facteurs externes. Toutefois, dans le cadre de ces relations, il doit préserver son indépendance judiciaire tout en tentant de prévoir l'incidence potentielle des initiatives du gouvernement fédéral sur la capacité de fournir un service efficace aux quatre cours.

Modernisation de notre méthode de planification

Le Service poursuit ses efforts quant à l'élaboration d'une planification intégrée des activités. Les bureaux régionaux ont amorcé un exercice de planification basé sur les priorités stratégiques du Service. Au cours de la dernière année, le Service a examiné les recommandations faites dans le cadre de l'évaluation du cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Plusieurs des points amenés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) ont été mis en œuvre. Nous travaillons toujours sur le Cadre de gestion de la performance qui sera finalisé au cours de l'exercice 2007-2008.

Implantation de la nouvelle technologie

À ce chapitre, le Service a travaillé sur plusieurs aspects de sa plateforme technologique. Nous avons notamment migré vers un système commun de courriel ce qui permettra l'ajout de nouvelles applications et facilitera la mise à niveau de ce dernières. Notre grand défi est la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des instances. Ce système constituera la plateforme commune pour toutes les cours et constituera une source primaire quant à la mise en œuvre de notre cadre de gestion du rendement.

Risques, difficultés et possibilités offertes

La question du recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre demeure une préoccupation primordiale pour le Service. Avec le départ prévu de 20 p. 100 de notre effectif d'ici les trois prochaines années, nous devons accélérer le recrutement et vraisemblablement agir de concert avec d'autres ministères afin de combler nos postes vacants. Notre difficulté à recruter du personnel en ressources humaines limite notre capacité à élaborer et à mettre en œuvre un plan de relève. À cet égard, des fonds additionnels ont été demandés afin que le Service puisse mettre en œuvre plusieurs initiatives découlant de la *Loi sur la modernisation* et découlant, particulièrement de la *Loi sur l'emploi*.

Il faut noter, par ailleurs que le Service maintient des échanges avec d'autres pays, dont la Chine, la Russie et l'Australie ainsi qu'avec les Nations Unies, qui en appellent à notre expertise dans le domaine de l'administration des cours. Nous répondons habituellement à ces demandes en collaboration avec le Bureau de la magistrature fédérale et l'Institut national de la magistrature. Puisque de nombreux autres pays réévaluent leurs services et leurs procédures

judiciaires, on s'attend à ce que le service augmente ses activités à l'échelle internationale.

Harmonisation avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

Le Service a un objectif stratégique, à savoir :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Le rendement du Canada 2006 est divisé en quatre secteurs stratégiques :, les affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales.

L'objectif stratégique du Service s'harmonise avec le secteur des affaires gouvernementales puisqu'il soutient les Cours qui, de par leurs décisions, assistent l'appareil gouvernemental, et ce, tout en conservant leur indépendance.

SECTION II - ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse par activité de programme

Résultat stratégique

Le Service vise l'atteinte du résultat stratégique suivant :

Le public a accès, de façon efficace et équitable, au processus judiciaire de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt en temps opportun, dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Architecture des activités du programme

L'architecture des activités du programme est formée de trois activités : les Services de greffe, les Services judiciaires et les Services ministériels.

Services de greffe

Ces services consistent à offrir aux tribunaux les services auxiliaires relatifs à la procédure. Le greffe traite les documents déposés par les plaideurs ou destinés à ces derniers, s'occupe des audiences, dresse le compte rendu, informe les plaideurs, archive les dossiers et les bases de données nécessaires aux Cours et produit des actes juridiques afin de faire exécuter les décisions.

Ressources financières

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
40,1 M\$	43,2 M\$	42,5 M\$

Ressources humaines

Prévues (ETP)	Autorisations	Différence
427	389	38

ETP – Équivalent temps plein

Services judiciaires

Ces services consistent à fournir des services aux juges et aux protonotaires ainsi qu'aux cadres supérieurs, aux adjoints judiciaires, aux employés de la bibliothèque, aux réviseurs/jurilinguistes, aux auxiliaires juridiques et aux autres membres du personnel fournissant des services directs aux juges.

Ressources financières

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
22,1 M\$	23,8 M\$	24,1 M\$

Ressources humaines

Prévues (ETP)	Autorisations	Différence
228	217	11

ETP – Équivalent temps plein

Services ministériels (services internes)

Prière de se reporter au texte de la section IV, Autres sujets d'intérêt.

Priorité 1

Mise en œuvre d'une stratégie détaillée et dynamique de gestion intégrée axée sur les personnes qui supportera les employés durant les efforts de consolidation du Service.

Activité de programme : Services de greffe

Principale initiative : Relocalisation des employés de l'immeuble Lorne (déménagement des employés de l'édifice Lorne)

Résultats escomptés	Résultats obtenus
Amélioration du bien-être des employés. - fournir un environnement de travail adéquat et approprié	TPSGC propose de déménager tout le personnel travaillant à l'édifice Lorne, 90, rue Elgin, Ottawa à l'édifice Thomas D'Arcy McGee, 90, rue Sparks, Ottawa. Nous sommes en train de planifier ce déménagement.
TPSGC a présenté une proposition de déménagement de tout le personnel du Service qui travaille présentement au 90 rue Elgin à Ottawa dans des locaux qui seront aménagés pour le greffe de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale au 90 Sparks à Ottawa à l'été 2008.	

Principale initiative : Harmonisation des greffes

Résultats escomptés	Résultats obtenus
Augmentation des services axés sur les citoyens. - améliorer l'utilisation de nos ressources et de fournir au public un point d'accès commun	Achèvement de l'initiative de regroupement de Toronto. Capacité accrue de service de la clientèle des quatre cours, dans les dix points de service du Service au pays. Création officielle et dotation de la Division de la formation opérationnelle.
Le regroupement des bureaux régionaux du Service s'est achevé avec le déménagement du bureau régional de l'Ontario en 2006. Le Service a fait d'énormes progrès en fournissant au personnel des outils, de la formation et des occasions d'échange, afin que chaque employé du greffe connaisse les règles, pratiques et procédures des quatre cours auxquelles il fournit son appui. Soulignons la création de la Division de la formation opérationnelle, qui offre	

maintenant une gamme de cours de formation spécialisés aux employés partout au pays. Cette création fut accompagnée d'un examen et une la mise à jour des manuels de pratique et de procédure, ainsi qu'avec l'élaboration de nouveaux documents de référence, afin d'apporter au personnel un soutien et une aide accrues.

Principale initiative : Mise en œuvre des activités de sensibilisation

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Résultats obtenus</u>
<p>Transparence et compréhension accrues des services fournis par le Service administratif des tribunaux judiciaires et plus grande sensibilisation à cet égard.</p> <ul style="list-style-type: none"> - conscientiser le public au principe de l'indépendance judiciaire 	<p>Maintien d'un réseau positif et productif avec les milieux judiciaires et les délégations étrangères.</p>
<p>Le Service a poursuivi ses discussions et l'établissement d'un réseau grâce à diverses réunions interministérielles. Il maintient son forum d'échanges avec diverses délégations étrangères, ce qui lui permet d'être perçu comme un modèle d'excellence dans l'administration de la justice.</p>	

Activité de programme : Services judiciaires

Principale initiative : Examen des services judiciaires

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Résultats obtenus</u>
<p>Plus grande efficacité dans l'ensemble du Service et diminution des coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ressources appropriées sont allouées aux besoins, amélioration de la responsabilité financière et de la prestation de services 	<p>Raccourcissement important des délais de traductions et d'affichage des décisions des cours. Révision de l'entente avec le Bureau de traduction, notamment des indicateurs de performance.</p>
<p>La direction des Services judiciaires a entrepris une analyse d'optimisation de flux d'information dans le but d'identifier l'approche optimale à ajouter pour traiter les demandes de traduction des décisions des cours. En parallèle de cette revue interne, le Service a négocié une nouvelle entente avec le Bureau de traduction qui prévoit des délais spécifiques pour le traitement de nos demandes de traduction.</p>	

Priorité 2

Appuyer l'innovation et poursuivre la modernisation des pratiques et des procédures.

Activité de programme : Services de greffe

Principale initiative : Dépôt électronique

Résultats escomptés	Résultats obtenus
Modernisation des activités opérationnelles pour refléter les meilleures pratiques et améliorer les procédures - voir à ce que les opérations courantes de nos greffes soient capables de traiter un plus grand nombre d'instances comportant le dépôt électronique	Le Service a reçu 350 dépôts électroniques de documents quant à des affaires de propriété intellectuelle. Il prend des mesures pour élargir la portée du projet et inclure d'autres domaines relevant de sa compétence, notamment l'immigration et l'amirauté.
L'Agence du revenu du Canada (ARC) a proposé l'élargissement du projet de dépôt électronique de documents aux certificats en matière d'impôt sur le revenu et de TPS. Depuis le début de 2006, des représentants de l'ARC travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du projet de dépôt électronique de documents afin de cerner les problèmes juridiques et techniques liés à cette possibilité. L'élargissement envisagé découle du modeste succès remporté par le projet pilote pour la propriété intellectuelle. Il résulte également d'un partenariat solide avec Lexis Nexis, prestataire de service facilitant la connexion entre utilisateurs.	

Principale initiative : Enregistrement numérique

Résultats escomptés	Résultats obtenus
Modernisation des activités opérationnelles pour refléter les meilleures pratiques et améliorer les procédures. - terminer l'étude de faisabilité concernant l'installation de matériel d'enregistrement numérique dans toutes nos salles d'audience	Le plan d'activités pour l'enregistrement numérique est sur la bonne voie.

L'enregistrement numérique est une composante du Système de gestion des instances, pour lequel le Service entend demander un financement au Conseil du Trésor (CT). Un plan d'activités détaillé sera élaboré et sera ensuite passé en revue afin que les besoins de financement de l'enregistrement numérique s'inscrivent dans une stratégie globale d'intégration de la TI.

Principale initiative : Salles d'audience électroniques

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Résultats obtenus</u>
<p>Modernisation des activités opérationnelles pour refléter les meilleures pratiques et améliorer les procédures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la prestation des services et l'accessibilité des instances judiciaires 	<p>Le plan d'activités alliant diverses composantes électroniques est en cours d'élaboration.</p>
<p>La salle d'audience électronique constitue l'aboutissement d'une série d'initiatives, notamment : l'affichage sans fil de la preuve, l'accès à Internet dans les salles d'audience, les logiciels de gestion des documents et l'enregistrement numérique – ce dernier étant une composante du Système de gestion des instances. Un plan d'activités détaillé sera élaboré et sera ensuite passé en revue afin que les besoins de financement de l'enregistrement numérique s'inscrivent dans une stratégie globale d'intégration de la TI.</p>	

Principale initiative : Nouveau système de gestion des instances

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Résultats obtenus</u>
<p>Plus grande efficacité dans l'ensemble du Service et diminution des coûts opérationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un nouveau système de gestion des instances permettant aux greffes d'avoir les outils nécessaires qui lui permettront de mieux servir le public, et d'harmoniser les processus internes 	<p>Mise à jour de plusieurs composantes permettront l'élimination de vieilles technologies soutenant le système en place.</p> <p>Des conceptions fonctionnelles et détaillées sont établies pour la première phase.</p>

La plateforme ne date pas d'hier et n'est plus supportée; on ne peut pas y ajouter de nouvelles fonctionnalités; la fréquence des problèmes et des pannes augmente de façon inacceptable. Le logiciel a été mis à jour afin de fonctionner à partir d'un navigateur Web. Pendant la première phase, les systèmes existants maintiendront les fonctionnalités offertes actuellement aux quatre cours, sur une plateforme technique mise à jour, afin d'assurer une plus grande stabilité et de fournir un environnement apte à permettre un développement futur.

Le Système de gestion des instances est le cœur de composantes distinctes, dont le dépôt électronique des dossiers, l'enregistrement numérique, la télécopie électronique et Jugement et Ordonnances. Cet ensemble de solution intégrée est composante essentiel de l'initiative de modernisation.

Principale initiative : Modernisation des pratiques et des procédures

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Résultats obtenus</u>
<p>Modernisation des activités opérationnelles pour refléter les meilleures pratiques et améliorer les procédures.</p> <p>- rendre plus efficace la prestation de nos services aux citoyens.</p>	<p>Des améliorations ont été apportées dans plusieurs domaines : balayage, transmission et réception électroniques des documents; examen de la tarification et des régimes de tarification; transmission des décisions aux parties; et harmonisation des pratiques d'une cour à l'autre.</p>
<p>Des modifications immédiates ont été apportées aux pratiques et procédures existantes et des projets pilotes, tel que le balayage des documents, et l'uniformisation de la date de dépôt pour le dépôt électronique et les documents lus par balayage ont été mis en œuvre dans d'autres domaines après l'examen des flux de travaux actuels. La mise en place d'initiatives comme le dépôt électronique des documents et la conception du nouveau système de gestion des instances a permis de réaliser des économies et des améliorations de service.</p>	

Activité de programme – Services judiciaires

Principale initiative : Construction de l'Édifce de la magistrature fédérale Pierre-Elliott-Trudeau (EMFPET)

Résultats escomptés	Résultats obtenus
Plus grande efficacité dans l'ensemble du Service et diminution des coûts opérationnels. - répondre aux besoins à long terme des Cours en matière de locaux, réduire les coûts de fonctionnement, améliorer la visibilité et simplifier les questions de sécurité	Ce projet n'est plus reconnu comme une initiative principale.
Le Service a trouvé des façons d'optimiser la synergie et les économies sans construire un nouvel édifice. Un accord conclu avec TPSGC lui assure un supplément d'espace dans l'édifice Thomas D'Arcy McGee, afin de loger les employés qui travaillent actuellement dans l'édifice Lorne. Le dernier élément qui complètera notre stratégie des Installations consistera à transférer les juges, les employés du greffe de la Cour canadienne de l'impôt du Canada et les employés des Services corporatifs dans l'édifice Thomas D'Arcy McGee.	

Principale initiative : Projet du Centre judiciaire fédéral de Toronto (CJF)

Résultats escomptés	Résultats obtenus
Plus grande efficacité dans l'ensemble du Service incluant une sécurité améliorée pour les juges et le personnel et une capacité accrue à s'acquitter de la charge de travail liée à la gestion des instances. - réduire les coûts d'opérations et fournir au public un point d'accès unique	Tout le personnel du bureau régional de Toronto est maintenant regroupé en un endroit et offre au public un point d'accès unique. Projet achevé dans les délais fixés et en deçà des coûts prévus
La planification et la mise en œuvre du déménagement des greffes de Toronto qui étaient situées au 200 rue King Ouest et au 330 rue University ont été réalisées avec succès. Les greffes sont maintenant situés au 180, rue Queen Ouest à Toronto. Une harmonisation accrue des services de greffe au public s'est traduite par une prestation de services à la clientèle plus transparente et plus efficace.	

**Principale initiative : Projet du Centre judiciaire fédéral de
Vancouver (FJC)**

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Résultats obtenus</u>
Optimisation des locaux afin d'en maximiser l'utilisation en fonction des besoins des locataires. - optimiser les locaux pour réduire les coûts immobiliers	Étude d'optimisation de l'espace achevée.
À la suite de l'examen des services de greffe au public ainsi qu'aux quatre Cours, le Service a signalé à Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qu'il y a un surplus d'espace.	

SECTION III - RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

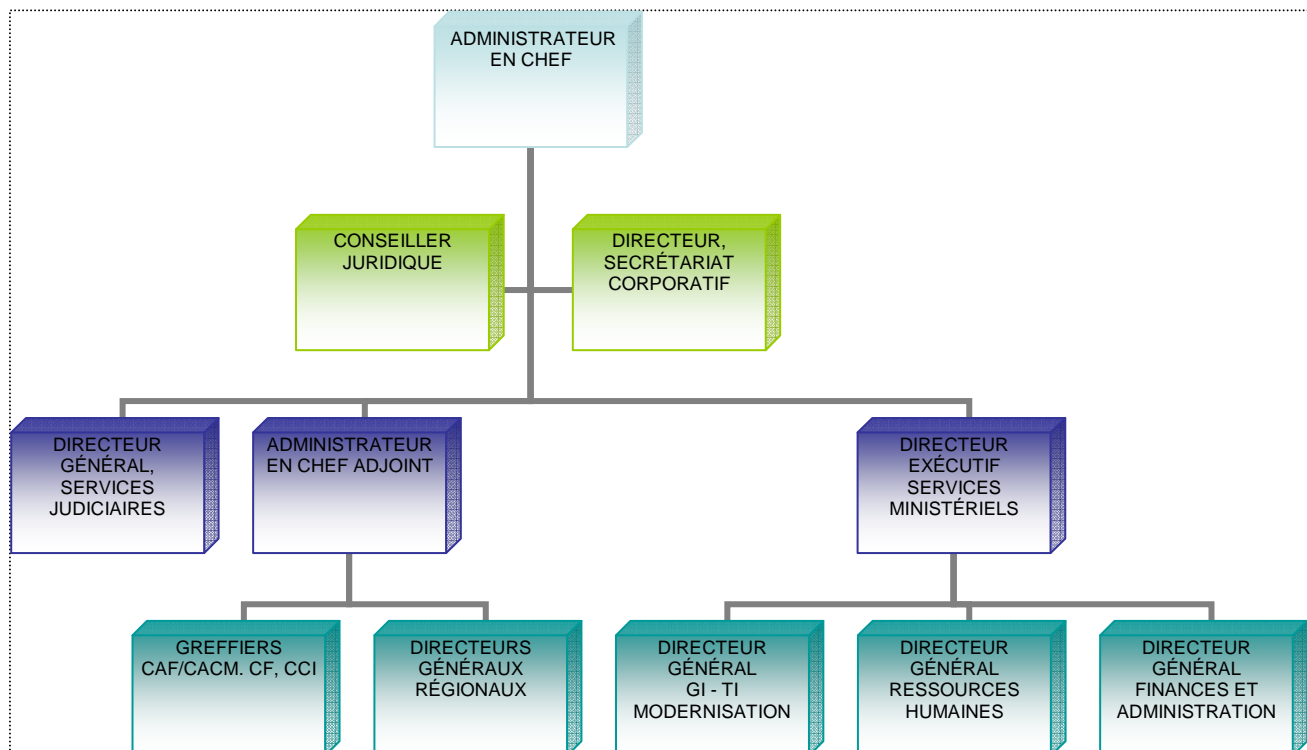
Renseignements sur l'organisation

Le mandat du Service consiste à :

- fournir des services efficaces aux quatre Cours;
- améliorer l'indépendance judiciaire des quatre Cours en voyant à ce qu'elles n'aient aucun lien de dépendance avec le gouvernement fédéral;
- accroître la responsabilisation eu égard à l'utilisation des deniers publics.

Structure organisationnelle

À l'automne 2006, le Service a annoncé des changements organisationnels importants. Notamment, l'ensemble des opérations régionales et des opérations du greffe ont été regroupés sous le poste d'administrateur en chef adjoint, et les services internes relèvent maintenant de la responsabilité d'un directeur exécutif. Cette structure organisationnelle cadre avec l'Architecture des activités de programme du Service.



CAF/CACM Cour d'appel fédérale / Cour d'appel de la cour martiale du Canada
CF Cour fédérale
CCI Cour canadienne de l'impôt

L'administrateur en chef du Service est responsable devant le Parlement, par l'entremise du ministre de la Justice.

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* énonce les pouvoirs, les tâches et les responsabilités de l'administrateur en chef :

- L'administrateur en chef exerce tous les pouvoirs nécessaires à la prestation de services administratifs efficaces et à la gestion efficiente de ceux-ci, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux bibliothèques, aux services généraux et à la dotation en personnel (paragraphe 7(2)).
- Après consultation des juges en chef de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, il établit un ou plusieurs greffes pour ces tribunaux, en détermine les modalités organisationnelles et en assure le fonctionnement; il prépare également les budgets de fonctionnement de ces tribunaux et du Service (paragraphe 7(3)).

La *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* impose également deux limites précises aux pouvoirs de l'administrateur en chef :

- l'administrateur en chef ne peut exercer des attributions qu'une règle de droit confère au pouvoir judiciaire (paragraphe 7(4));
- un juge en chef peut, par des instructions écrites, ordonner à l'administrateur en chef du Service de faire toute chose relevant de la compétence de celui-ci (paragraphe 9(1)).

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles

(y compris les équivalents temps plein)

(en millions de dollars)	2004–05 Dépenses réelles ¹	2005–06 Dépenses réelles ²	2006–07			
			Budget principal ³	Dépenses prévues ⁴	Total des autorisations ⁵	Total des dépenses réelles ⁶
<i>Fournir des services de greffe</i>	35,6	38,4	40,3	40,1	43,2	42,5
<i>Fournir des services judiciaires</i>	19,8	21,2	22,2	22,1	23,8	24,1
Total	55,4	59,6	62,5	62,2	67,0	66,6
Moins: revenus non disponibles	(5,4)	(5,0)	N/A	(6,9)	N/A	(4,5)
Plus: coût des services reçus à titre gracieux	19,2	19,6	N/A	19,9	N/A	23,8
Total des dépenses ministérielles	69,2	74,2	62,5	75,2	N/A	85,9
Équivalents temps plein	562	567	N/A	655	N/A	606⁷

Notes:

(1) Source : RMR 2004-05

(2) Source : RMR 2005-06

(3, 4) Source : RPP 2006-07 La différence par rapport au Budget principal des dépenses reflète la réduction des dépenses prévues du Service par suite de l'exercice des économies en approvisionnement (CED) du Comité d'examen des dépenses.

(5) Source: Comptes publics 2006-2007.

(6) Source : Comptes publics 2006-2007 Le total comprend les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés. Prière de consulter les notes sous le tableau 3, « Postes votés et législatifs » pour plus de précision.

(7) Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) a doté un certain nombre de postes vacants au cours de l'exercice visé. Toutefois, la cible n'est toujours pas atteinte, faute de financement.

Tableau 2 : Ressources par activité de programme

(en millions de dollars)

2006-2007				
Activité de programme	Dépenses budgétaires			Total
	Fonctionnement	Total des dépenses budgétaires brutes	Total des dépenses budgétaires nettes	
Fournir des services de greffe				
Budget principal des dépenses	40,3	40,3	40,3	40,3
<i>Dépenses prévues</i>	40,1	40,1	40,1	40,1
Total des autorisations	43,2	43,2	43,2	43,2
<i>Dépenses réelles</i>	42,5	42,5	42,5	42,5
Fournir des services judiciaires				
Budget principal des dépenses	22,2	22,2	22,2	22,2
<i>Dépenses prévues</i>	22,1	22,1	22,1	22,1
Total des autorisations	23,8	23,8	23,8	23,8
<i>Dépenses réelles</i>	24,1	24,1	24,1	24,1

Note : Conformément au *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*, certaines colonnes ont été supprimées puisqu'elles sont désormais sans objet.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

(en millions de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2006–2007			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
30	Dépenses de fonctionnement	55,9	55,6	60,9	60,5
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	6,6	6,6	6,1	6,1
	Total	62,5	62,2	67	66,6

Notes :

A) L'écart de 4,5 millions de dollars entre les dépenses prévues et le total des autorisations tient aux postes suivants :

<i>Réductions découlant des mesures prises par le Comité d'examen des dépenses (CED) pour réaliser des économies sur les achats</i>	(0,3)
<i>Report du budget de fonctionnement</i>	2,3
<i>Financement du salaire des protonotaires, des honoraires des juges suppléants et autres articles</i>	2,6
<i>Compensation pour les conventions collectives</i>	0,4
<i>Rajustement du régime d'avantages sociaux des employés</i>	(0,5)
	—
<i>Augmentation totale de l'écart</i>	4,5

B) Comme le montre la table ci-dessus, le Service a terminé l'exercice avec un crédit inutilisé de seulement 0,4 M\$ sur les comptes publics, soit 0,6 p. 100 (différence entre autorisations totales et le total des dépenses effectués). Le Service a exercé une gestion financière très soignée, mais sa situation financière est très tendue. Il cherche toujours une solution permanente au problème du financement du salaire des protonotaires et des honoraires des juges suppléants.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(en millions de dollars)	Dépenses réelles de 2006-2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	20,7
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) (à l'exception des fonds renouvelables). Contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés et dépenses connexes payées par le SCT.	3,0
Traitement et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	0,1
Total des services reçus à titre gracieux en 2006–2007	23,8

Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et non disponibles

Revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Recettes réelles 2004-2005 ¹	Recettes réelles 2005-2006 ²	2006-2007	
			Recettes prévues ³	Recettes réelles
Fournir des services de greffe				
Remboursement des dépenses de l'exercice précédent	0,0	0,1	0,1	0,1
Frais de services	1,8	1,7	1,4	1,7
Amendes infligées par les tribunaux	0,2	0,0	2,4	0,0
Diverses recettes non fiscales	3,3	3,2	3,0	2,7
Total des recettes non disponibles	5,4	5,0	6,9	4,5

Notes:

(¹) Source : RMR 2004/05

(²) Source : RMR 2005-06

(³) Source : RPP 2006-07 Il est à signaler que, avant 2004-2005, les amendes imposées par le tribunal étaient substantielles. Mais elles ont diminué au cours des 3 dernières années et sont maintenant quasiment inexistantes. Le Service ne contrôle pas ces amendes, imposées par des fonctionnaires judiciaires. On ne peut prédire à combien les amendes s'élèveront, vu qu'elles dépendent entièrement des causes devant les instances judiciaires.

Les totaux peuvent paraître incorrects parce que les chiffres ont été arrondis. Conformément au Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement 2006-2007, certaines colonnes ont été enlevées puisqu'elles sont désormais sans objet.

Tableau 6 : Besoins en ressources par direction

(en millions de \$)

2006–2007		
Direction ou secteur	Dépenses prévues ¹	Dépenses réelles
<i>Fonctionnement du greffe de la Cour d'appel fédérale et Cour d'appel de la cour martiale du Canada</i>		
Fournir des services de greffe	1,1	1,2
Fournir des services judiciaires	-	-
<i>Fonctionnement du greffe de la Cour fédérale</i>		
Fournir des services de greffe	4,8	5,0
Fournir des services judiciaires	-	-
<i>Fonctionnement du greffe de la Cour canadienne de l'impôt</i>		
Fournir des services de greffe	2,0	2,0
Fournir des services judiciaires	-	-
<i>Bureaux régionaux du Québec et de l'Atlantique</i>		
Fournir des services de greffe	4,9	5,8
Fournir des services judiciaires	-	-
<i>Bureau régional de l'Ontario</i>		
Fournir des services de greffe	5,1	5,7
Fournir des services judiciaires	-	-
<i>Bureaux régionaux de l'Ouest</i>		
Fournir des services de greffe	4,4	4,5
Fournir des services judiciaires	-	-
<i>Bureaux des cadres ²</i>		
Fournir des services de greffe	-	-
Fournir des services judiciaires	3,7	4,0
<i>Adjoints judiciaires</i>		
Fournir des services de greffe	,-	-
Fournir des services judiciaires	3,8	4,6
<i>Programme des stagiaires juridiques</i>		
Fournir des services de greffe	-	-
Fournir des services judiciaires	3,0	3,6
<i>Bibliothèque</i>		
Fournir des services de greffe	-	-
Fournir des services judiciaires	2,2	2,3
<i>Bureau de l'administrateur en chef ³</i>		
Fournir des services de greffe	1,5	1,6
Fournir des services judiciaires	0,8	0,8
<i>Finances et services ministériels, services des chauffeurs et des préposés à l'audience ⁴</i>		
Fournir des services de greffe	11,1	11,5
Fournir des services judiciaires	6,1	6,0
<i>Ressources humaines</i>		

Fournir des services de greffe	1,4	1,5
Fournir des services judiciaires	0,7	0,8
<i>GI, TI, Gestion des dossiers, Meilleures pratiques et modernisation</i>		
Fournir des services de greffe	3,6	3,8
Fournir des services judiciaires	2,0	1,9
TOTAL	62,2	66,6⁵

- (1) Dépenses prévues - RPP 2006-07
- (2) Comprend les cabinets de juges, le bureau du directeur général des Services judiciaires, ainsi que les réviseurs.
- (3) Comprend le bureau de l'administrateur en chef, Planification stratégique et communications, ainsi que le bureau de l'administrateur en chef adjoint.
- (4) Comprend le bureau du directeur général de Finances et services ministériels, Gestion des installations, Télécommunications, Projets d'immobilisations, Services de sécurité, Politique et systèmes des opérations comptables, Planification financière, Budget et analyse, Gestion du matériel et service des contrats, et Services administratifs et traduction.
- 5) Il y a une augmentation d'environ 7,1 p. 100 entre les dépenses planifiées et les dépenses totales, pour l'ensemble du SATJ. Voir le tableau 3, pour les principales augmentations des autorisations en cours d'exercice. La plupart des augmentations par direction supérieures à ce chiffre étaient dues aux facteurs ci-après. Premièrement, le budget des dépenses pour 2006-2007 a été établi en janvier 2006. Les dépenses ont eu lieu, quant à elles, d'avril 2006 à mars 2007. Vu la moindre dotation en personnel dans certaines directions au début de 2006, ces directions ont pu augmenter leur niveau plus que d'autres. Deuxièmement, certaines directions ont été ciblées pour des fonds d'augmentation du financement de l'intégrité des programmes. Mais le fait était déjà pris en compte lors de la ventilation des pourcentages entre les différents secteurs en janvier 2006. Troisièmement, plusieurs ententes de négociation collective ont été conclues cette année, pour les employés du programme de stagiaires en droit, notamment.

Tableau 7 : Renseignements sur les dépenses de projets

Activité de programme - Services ministériels

Projets	Étapes des projets
Services électroniques	Planification et identification initiales (phase initiale 2006-2007)
Centre judiciaire fédéral de Toronto	Clôture

Des renseignements supplémentaires sur les dépenses relatives aux projets se trouvent à http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp

**Tableau 8 : États financiers des ministères et agences du
gouvernement du Canada
(y compris les mandataires du Parlement)**

FEDERAL COURT OF APPEAL
COUR D'APPEL FÉDÉRALE



FEDERAL COURT
COUR FÉDÉRALE

TAX COURT OF CANADA
COUR CANADIENNE DE
L'IMPÔT

COURT MARTIAL APPEAL COURT OF CANADA
COUR D'APPEL DE LA COUR MARTIALE DU CANADA

Service administratif des tribunaux judiciaires

États financiers
(non vérifiés)

Exercice terminé le 31 mars 2007

Service administratif des tribunaux judiciaires

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction exploite un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout l'organisme.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.


Raymond P. Guenette
Administrateur en chef par intérim


Gerry R. Montpetit
Directeur exécutif, Services ministériels
Agent financier supérieur (AFS)

Date de signature: AUG 21 2007

Ottawa (Ontario)

Service administratif des tribunaux judiciaires

État des résultats (*non vérifié*)

Exercice terminé le 31 mars

(En dollars)

	2007			2006
	Fournir des services du greffe	Fournir des services judiciaires	Total	Total
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	29 551 651 \$	17 139 038 \$	46 690 689 \$	43 156 918 \$
Installations (Note 9)	13 262 720	7 402 160	20 664 880	16 698 488
Services professionnels et spéciaux	7 416 431	3 162 918	10 579 349	9 752 060
Transport et télécommunications	2 537 005	1 391 462	3 928 467	3 611 559
Services de réparation et d'entretien	2 220 259	1 216 596	3 436 855	1 289 130
Fournitures et approvisionnements	441 269	1 737 080	2 178 349	2 047 577
Acquisition de la machinerie et de l'équipement	1 333 283	716 174	2 049 457	1 638 982
Divers	561 542	311 067	872 609	771 356
Location	351 529	179 442	530 971	478 221
Information	218 784	150 421	369 205	212 987
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 5)	170 751	95 299	266 050	255 666
Total des charges	58 065 224 \$	33 501 657 \$	91 566 881 \$	79 912 944 \$
REVENUS				
Recouvrement des coûts de l'assurance-emploi (Note 2(d))	1 772 512 \$	989 270 \$	2 761 782 \$	3 168 060 \$
Droits de dépôt	1 495 690	0	1 495 690	1 513 008
Photocopies	192 739	33 966	226 705	233 610
Amendes	4 200	0	4 200	8 000
Revenus divers	1 255	683	1 938	1 230
Total des revenus	3 466 396 \$	1 023 919 \$	4 490 315 \$	4 923 908 \$
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	54 598 828 \$	32 477 738 \$	87 076 566 \$	74 989 036 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service administratif des tribunaux judiciaires
État de la situation financière (non vérifié)

au 31 mars
(En dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances aux employés (Note 4)	3 801 827 \$	3 840 727 \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 5)	1 074 025	1 166 312
Charges payées d'avance	2 695	12 087
TOTAL	<u>4 878 547 \$</u>	<u>5 019 126 \$</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges encourues à payer (Note 6)	4 132 401 \$	5 172 369 \$
Indemnités de vacance et congés compensatoires	1 779 590	1 581 754
Comptes de dépôt (Note 7)	13 959 945	9 182 818
Indemnités de départ (Note 8)	7 236 544	6 511 378
AVOIR DU CANADA	(22 229 933)	(17 429 193)
TOTAL	<u>4 878 547 \$</u>	<u>5 019 126 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service administratif des tribunaux judiciaires

État de l'avoir du Canada (*non vérifié*)

au 31 mars
(En dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Avoir du Canada, début de l'exercice	(17 429 193) \$	(16 091 574) \$
Coût de fonctionnement net	(87 076 566)	(74 989 036)
Crédits de l'exercice utilisés (Note 3)	66 621 410	59 649 562
Revenus non disponibles pour dépenser	(4 490 315)	(4 923 908)
Variation de la situation nette du Trésor (Note 3(c))	(3 731 116)	(646 545)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (Note 9)	23 875 847	19 572 308
Avoir du Canada, fin de l'exercice	<u>(22 229 933) \$</u>	<u>(17 429 193) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service administratif des tribunaux judiciaires

État des flux de trésorerie (*non vérifié*)

Exercice terminé le 31 mars

(En dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	87 076 566 \$	74 989 036 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(266 050)	(255 666)
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	1 751	869
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	0	(8 433)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(23 875 847)	(19 572 308)
Variations de l'état de la situation financière:		
Diminution des débiteurs et avances aux employés	(38 900)	(692 323)
Augmentation/(diminution) des charges payées d'avances	(9 392)	12 087
(Augmentation)/diminution des créditeurs et charges à payer	1 039 968	(703 100)
Augmentation des indemnités de vacance et congés compensatoires	(197 836)	(34 995)
(Augmentation)/diminution des sommes versées aux comptes de dépôt	(4 777 127)	781,960
Augmentation des indemnités de départ	(725 166)	(754 431)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>58 227 967 \$</u>	<u>53 762 696 \$</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	173 763 \$	326 083 \$
Produits de l'aliénation d'immobilisations	(1 751)	(9 669)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	<u>172 012 \$</u>	<u>316 414 \$</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>(58 399 979) \$</u>	<u>(54 079 110) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Service administratif des tribunaux judiciaires

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

1. Mandat et objectifs

Constitué le 2 juillet 2003 en vertu de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8, le Service administratif des tribunaux judiciaires (le SATJ), a la responsabilité de servir la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt (les Cours).

Le rôle du Service administratif des tribunaux judiciaires est de fournir des services administratifs en s'assurant que le public dispose d'un accès efficace, rapide et juste aux procédures des Cours dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Le Service administratif des tribunaux judiciaires est composé de deux secteurs de service : fournir des services du greffe et fournir des services judiciaires.

Les services de greffe fournissent aux Cours un soutien administratif en garantissant une conduite efficace et régulière de la procédure judiciaire de façon à offrir au public des renseignements et des conseils sur les pratiques et les procédures des Cours.

Les services judiciaires fournissent aux Cours un soutien judiciaire, juridique et administratif, notamment par l'entremise d'adjoints judiciaires, de huissiers audienciers, d'administrateurs judiciaires, de clerks, et de réviseurs qui aident directement les juges à s'acquitter de leurs fonctions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

- (a) **Crédits parlementaires** – Le Service administratif des tribunaux judiciaires est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Service administratif des tribunaux judiciaires ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.
- (b) **Encaisse nette fournie par le gouvernement** — Le Service administratif des tribunaux judiciaires fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

- (c) **La variation de la situation nette du Trésor** correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- (d) **Revenus :**
- Les droits de dépôt, les amendes et la vente d'exemplaires de documents déposés, y compris les jugements ou les ordonnances, représentent la majeure partie des revenus. Tous ces revenus ne peuvent pas être dépensés, ce qui signifie qu'ils sont versés au Trésor et que le Service administratif des tribunaux n'est pas autorisé à les dépenser.
 - Tous les revenus sont comptabilisés pendant la période au cours de laquelle est survenu l'événement ou la transaction qui les a générés.
 - **Le Compte d'assurance-emploi (AE) du Canada :** À la fin de chaque exercice financier, le SATJ établit les frais associés au traitement des dossiers d'assurance-emploi. Le total des frais affectés par le SATJ au traitement des dossiers d'AE est imputé à Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), le ministère responsable du compte d'AE. Aussi, RHDC déclare une dépense en matière d'AE tandis que le SATJ déclare un revenu équivalent qu'il ne peut pas dépenser. Cet exercice de comptabilité, qui a pour objet de mieux refléter le coût total de l'administration du programme fédéral d'AE, n'est effectué qu'au sein de l'administration publique.
- (e) **Charges** — Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) **Avantages sociaux futurs**

- (i) **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (*Loi sur la pension de la fonction publique*), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Service administratif des tribunaux judiciaires au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Service administratif des tribunaux judiciaires n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) **Indemnités de départ** : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) **Débiteurs** – Ils sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) **Passif éventuel** — Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Au 31 mars 2007, le Service administratif des tribunaux judiciaire n'est au courant d'aucun élément de passif éventuel.

(i) **Opérations en devises** — Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change en vigueur le 31 mars.

(j) **Immobilisations corporelles** — Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

<u>Catégorie d'immobilisations</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Machines et matériel	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	4 ans
Meubles et accessoires	10 ans
Véhicules automobiles	10 ans

- (k) **Incertitude relative à la mesure** — La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

Le Service administratif des tribunaux judiciaires reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Service administratif des tribunaux judiciaires diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Coût de fonctionnement net	87 076 566 \$	74 989 036 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits:		
Variations: Ajouter / (Déduire)		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(23 875 847)	(19 572 308)
Amortissement des immobilisations corporelles	(266 050)	(255 666)
Augmentation des indemnités de vacance et congés compensatoires	(197 836)	(34 994)
Augmentation de la somme allouée aux créances irrécouvrables	(405)	(14 818)
Augmentation des indemnités de départ	(725 166)	(754 431)
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	0	(8 433)
Autres	(119 105)	(38 480)
Revenu non disponible pour dépenser	4 488 564	4 923 039
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	1 751	869
Remboursements de dépenses des années précédentes	23 457	59 251
Ajustement des CAFE pour l'année précédente	45 731	18 327
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits:		
Variations: Ajouter / (Déduire)		
Augmentation/(diminution) des charges payées d'avances	(4 013)	12 087
Acquisition d'immobilisations corporelles	173 763	326 083
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>66 621 410 \$</u>	<u>59 649 562 \$</u>

(a) Crédits fournis et utilisés

	<u>Crédits fournis</u>	
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Crédit 30 – Dépenses de fonctionnement	60 977 360 \$	54 716 280 \$
Montants législatifs	6 069 860	6 050 693
<i>Moins:</i>		
Crédits annulés: Fonctionnement	(425 810)	(1 117 411)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>66 621 410 \$</u>	<u>59 649 562 \$</u>

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

(c) **Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	58 399 979 \$	54 079 110 \$
Revenu non disponible pour dépenser	4 490 315	4 923 906
<i>Variation de la situation nette du Trésor:</i>		
Diminution des débiteurs et avances aux employés	38 900	692 324
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avances	9 392	(12 087)
Augmentation/(diminution) des créiteurs et charges à payer	(1 039 968)	703 100
(Augmentation)/diminution des sommes versées aux comptes de dépôt	4 777 127	(781 960)
Autres ajustements	(54 335)	45 169
<i>Sous total : variation de la situation nette du Trésor</i>	<u>3 731 116</u>	<u>646 546</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>66 621 410 \$</u>	<u>59 649 562 \$</u>

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

4. Débiteurs et avances aux employés

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances aux employés:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Débiteurs des autres ministères	3 731 226 \$	3 792 215 \$
Débiteurs de l'extérieur	61 851	39 266
Avances aux employés	9 781	9 872
<i>Moins</i> : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(1 031)	(626)
Total	<u>3 801 827 \$</u>	<u>3 840 727 \$</u>

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

5. Immobilisations corporelles

	Coût			
	le 31 mars 2006	Acquisitions	Aliénations	le 31 mars 2007
Machines et matériel	656 088 \$	10 313 \$	0 \$	666 401 \$
Matériel informatique	1 411 091	150 151	0	1 561 242
Logiciels	6 321	0	0	6 321
Meubles et accessoires	762 948	13 299	0	776 247
Véhicules automobiles	497 682	0	0	497 682
Total	3 334 130 \$	173 763 \$	0 \$	3 507 893 \$

	Amortissement cumulé			
	le 31 mars 2006	Amortissement	Aliénations	le 31 mars 2007
Machines et matériel	(390 060) \$	(56 785) \$	0 \$	(446 845) \$
Matériel informatique	(1 156 811)	(107 765)	0	(1 264 576)
Logiciels	(4 740)	(1 581)	0	(6 321)
Meubles et accessoires	(433 419)	(55 479)	0	(488 898)
Véhicules automobiles	(182 788)	(44 440)	0	(227 228)
Total	(2 167 818) \$	(266 050) \$	0 \$	(2 433 868) \$

	Valeur comptable nette
	le 31 mars 2007
Machines et matériel	219 556 \$
Matériel informatique	296 666
Logiciels	0
Meubles et accessoires	287 349
Véhicules automobiles	270 454
Total	1 074 025 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 266 050 \$ (255 666 \$ en 2005-2006).

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

6. **Créditeurs et charges encourues à payer**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Autres ministères	1 127 767 \$	1 014 799 \$
Débiteurs de l'extérieur :		
Employés	1 354 833	1 306 392
Autres	1 649 801	2 851 178
Total des créditeurs et charges encourues à payer	<u>4 132 401 \$</u>	<u>5 172 369 \$</u>

7. **Comptes de dépôt**

Le Service administratif des tribunaux judiciaires tient deux comptes de dépôt au nom des parties qui comparaissent devant la Cour. Les sommes remises à la Cour fédérale, à la Cour d'appel fédérale et à la Cour canadienne de l'impôt sont versées aux comptes de dépôt en vertu d'une ordonnance du tribunal concerné. Ces sommes sont détenues au titre de paiements et dépensées subséquemment, en attendant le jugement des Cours. La différence entre ces deux comptes réside dans le calcul des intérêts décrit ci-dessous.

Calcul des intérêts

Compte de dépôt pour la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale : Selon le décret C.P. 1970-4/2, le compte produit des intérêts tous les six mois à un taux équivalent aux neuf dixièmes de la moyenne mensuelle du taux d'adjudication ou des bons du Trésor de trois mois, et ces intérêts sont calculés en fonction du solde mensuel minimal.

Compte de dépôt pour la Cour canadienne de l'impôt : Selon le décret C.P. 1970-300, le compte produit des intérêts tous les six mois à un taux équivalent à 90 p. 100 de la moyenne hebdomadaire des bons du Trésor trimestriels, et ces intérêts sont calculés chaque jour.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Solde de début d'exercice	9 182 818 \$	9 964 778 \$
Rentrées de fonds et autres crédits	7 393 062	5 052 616
Débours et autres charges	(2 615 935)	(5 834 576)
Solde de fin d'exercice	<u>13 959 945 \$</u>	<u>9 182 818 \$</u>

8. Avantages sociaux

- (a) **Prestations de retraite:** Les employés du Service administratif des tribunaux judiciaires participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Service administratif des tribunaux judiciaires versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007 les charges s'élèvent à 4 466 117 \$ qui représente environ 2,2 fois les cotisations des employés (4 477 513 \$ en 2005-2006 soit environ 2,6 fois).

La responsabilité du Service administratif des tribunaux judiciaires relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- (b) **Indemnités de départ :** Le Service administratif des tribunaux judiciaires verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	6 511 378 \$	5 756 947 \$
Charge pour l'exercice	1 458 260	1 593 195
Prestations versées pendant l'exercice	<u>(733 094)</u>	<u>(838 764)</u>
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>7 236 544 \$</u>	<u>6 511 378 \$</u>

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Service administratif des tribunaux judiciaires est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Service administratif des tribunaux judiciaires conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Service administratif des tribunaux judiciaires reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

Service administratif des tribunaux judiciaires
Notes complémentaires aux états financiers (non vérifiées)

- (a) **Services fournis gratuitement** – Au cours de l'exercice, le Service administratif des tribunaux judiciaires reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et contribution de l'employeur aux régimes d'assurance de soins de santé et de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Service administratif des tribunaux judiciaires :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	20 664 880 \$	16 698 488 \$
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurances des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	3 006 267	2 825 587
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines Canada	48 713	48 233
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada	<u>155 987</u>	<u>0</u>
Total des services fournis gratuitement	<u>23 875 847 \$</u>	<u>19 572 308 \$</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Service administratif des tribunaux judiciaires.

- (b) **Transactions internes** – Le Service administratif des tribunaux judiciaires a conclu, avec d'autres ministères, des transactions s'établissant à 3 075 411 \$ durant l'exercice terminé le 31 mars 2007 et à 3 464 082 \$ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2006. De cette somme, les recouvrements de coûts au titre du Compte d'assurance-emploi représentent 2 761 782 \$ pour l'exercice 2006-2007 et 3 168 060 \$ pour l'exercice 2005-2006 (Note 2(d)).

Tableau 9 : Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Réponse aux comités parlementaires
Sans objet.
Réponse aux rapports de la vérificatrice générale du Canada, y compris du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD)
Sans objet
Vérifications externes (nota : La présente fait référence aux autres évaluations faites par la Commission de la fonction publique du Canada et par le Commissariat aux langues officielles).
Sans objet
Vérifications ou évaluations internes
Gestion des ressources humaines 2003 à 2005 http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/rma/database/newdeptview_f.asp?id=126

Tableau 10 : Politiques concernant les voyages

Le Service administratif des tribunaux judiciaires respecte et applique, à cet égard, les politiques du SCT

Des renseignements supplémentaires sur les politiques concernant les voyages se trouvent à l'adresse. http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Services ministériels

Les Services ministériels touchent principalement la gestion financière, les ressources humaines, la technologie de l'information, la gestion de l'information, les télécommunications, les installations matérielles, la traduction, l'administration générale et la sécurité pour les cours ainsi que pour le Service.

Enjeux financiers importants en 2006-2007

Le Service a pu stabiliser temporairement une part du financement de l'intégrité de ses programmes pour les exercices 2006-2007 et 2007-2008, mais il n'a pas pu s'assurer un financement permanent pour ces questions des politiques essentielles. Les dépenses en cause ont trait au salaire et aux frais de déplacement des protonotaires, aux dépenses des nouveaux juges suppléants, y compris leur facturation et leurs frais de voyage, et à certaines nouvelles positions clés requises à la suite de la fusion du Service.

La réalisation du Centre judiciaire fédéral de Toronto (CJF) est un cas à part : le projet a bénéficié d'un financement distinct et a été achevé à moindre coût que prévu. C'est un type d'accord et de soutien financier recommandé pour tout projet futur. Signalons que le Service a réalisé des économies considérables en recyclant une bonne partie des meubles, et autre matériel. Ceci étant, le Service a sollicité l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor pour consacrer les économies ainsi réalisées à l'équipement d'espace supplémentaire au chemin Pink, afin d'augmenter la capacité d'archivage de dossiers de la Cour.

Ressources humaines / capacités de l'effectif

Avec l'arrivée d'un nouveau conseiller d'apprentissage en 2006-2007, le projet de développement des plans d'apprentissage individuels pour tous les employés a été retardé en raison de la mise en œuvre d'un cadre de formation indispensable pour les employés. Cette initiative a pris une grande partie du temps du conseiller en apprentissage puisqu'elle visait tous les niveaux de gestion incluant les superviseurs, gestionnaires, les spécialistes fonctionnelles, les cadres exécutifs et les nouveaux fonctionnaires.

Conformément à la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* (LMFP), la Direction générale des ressources humaines a préparé une présentation au Conseil du Trésor en vue d'obtenir des fonds additionnels pour continuer à élaborer de nouvelles politiques, de nouvelles lignes directrices ainsi que de nouveaux outils de gestion pour aider les gestionnaires dans leur subdélégation des pouvoirs de dotation. Des ressources additionnelles sont nécessaires pour aider les gestionnaires à établir des plans de ressources humaines conformes à leurs plans d'activités, afin de déterminer leurs besoins actuels et à venir.

En ce qui concerne l'initiative de planification de la relève, nous avons identifié des questions que nous devons aborder, notamment, les profils de compétences et le rajeunissement de nos programmes de développement interne.

Gestion des dossiers

Au cours de l'année écoulée, la division de la gestion de l'information (gestion des dossiers) a été fusionnée avec la division de la TI, donnant naissance à la Direction de la gestion et technologie de l'information. Cette réorganisation stratégique visait à assurer une meilleure gestion de l'information au sein du Service et à utiliser la technologie comme outil.

La Section de la gestion des documents fait l'objet d'une initiative majeure : la centralisation de toutes les archives de documents judiciaires (dossiers inactifs et semi inactifs). Tous les documents préalablement entreposés en deux endroits ont été combinés et installés en un seul lieu, à Aylmer (Québec). Ce déménagement permet de faire un repérage plus facile et plus précis des documents judiciaires, mais a nécessité le transport de près de 70 000 boîtes de documents et de 120 casiers à pièces justificatives, qu'il a ensuite fallu classer et indexer pour en simplifier le repérage. Certains documents dataient au début du 19^e siècle.

Pour être efficace, l'initiative devrait s'appuyer sur des pratiques exemplaires quant à la rétention et à l'élimination. Ces pratiques sont en cours d'élaboration et devraient permettre une croissance, de concert avec le maintien d'un espace de stockage suffisant, dans les 5-10 années à venir.

Nous sommes en pourparlers avec Bibliothèque et Archives Canada, à qui nous envisageons de confier près de 2 000 des boîtes relatives à la Cour de l'Échiquier. Le protocole d'entente sur le point d'être conclu porte sur le transfert de la partie des documents de la Cour de l'Échiquier qui ont une valeur historique. Confier ces documents à la garde et au contrôle des Archives nationales du Canada assure aux Canadiennes et aux Canadiens un accès pratique et permanent. Cette cession permettra une élimination complète et ordonnée des documents de la Cour de l'Échiquier.

Conformément aux recommandations du comité de gestion des documents, on est en train de dresser une première liste de procédures internes précises pour guider les employés quant à la rétention et à l'élimination des documents administratifs; l'établissement de ces normes se poursuit, en conformité avec les Autorisations pluriinstitutionnelles de disposer de documents (APDD) et en fonction de chaque domaine d'activité du Service.

Gouvernement en direct

Le Service a reçu plus de 350 dépôts électroniques de documents pour des affaires de propriété intellectuelle. Étant donné ce succès, il élargira la solution de dépôt électronique de documents aux affaires de l'Amirauté et aux demandes d'autorisation dans les affaires d'immigration. D'autre part, le Service a mis en place les mesures de sécurité nécessaires pour permettre le dépôt électronique à la Cour fédérale de certains certificats ayant trait à l'impôt sur le revenu et à la TPS. Il poursuit également des discussions avec l'Agence du revenu du Canada afin de pouvoir offrir ce service.

Le Service a amélioré son site web, et se conforme toujours à la Normalisation des sites Internet du gouvernement et à la politique de divulgations proactives.

Le Service est prêt à installer dans les comptoirs publics partout au pays, de nouveaux postes de travail permettant désormais aux gens de consulter, par exemple, la liste des audiences, la base de données des décisions ou les renseignements indexés.

Gestion stratégique améliorée

Le dernier exercice a été marqué par un changement organisationnel important impliquant le regroupement des opérations régionales et des services de greffe sous une direction. De même, l'ensemble des activités des services ministériels ont été regroupés. Cette nouvelle structure, cohérente avec notre architecture des activités de programme, permettra une meilleure reddition de comptes et une planification intégrée plus efficace de nos ressources.

Suite à la revue de notre architecture des activités de programme, nous avons commencé le travail préparatoire pour l'élaboration de notre cadre de gestion du rendement, lequel sera complété en 2007-2008.

Services de sécurité

Le Service reste déterminé à améliorer la sécurité des utilisateurs de ses locaux (juges, protonotaires, employés et gens du public) et à assurer la protection de ses avoirs et de ses renseignements.

Aux efforts déployés dans ces domaines, s'ajoute la mise en place de systèmes de contrôle d'accès électronique dans les bureaux, conformément à la Politique du gouvernement sur la sécurité.

En consultation avec divers groupes de travail, la Division des services de la sécurité continue à élaborer des politiques et procédures quant à la protection des employés, des biens et des renseignements.

Le Service élargit également son programme visant à sensibiliser l'ensemble de ses employés à la sécurité. Citons, parmi les initiatives entreprises de cette année la production d'une brochure intitulée *Procédures d'urgence et mesures de sécurité*, ainsi que la tenue de nombreuses activités durant la Semaine de sensibilisation à la sécurité.

Le Service a travaillé sur son programme de planification de la continuité des activités (PCA) afin d'assurer le maintien des services, programmes et opérations essentiels, en cas d'interruptions causées par des événements imprévus – nos pannes de courant prolongées, des conditions météorologiques extrêmes, etc. Ce programme comporte plusieurs volets, dont : une politique de PCA; une Analyse des répercussions sur les opérations qui repère les services essentiels et établit des priorités; des plans de PCA pour chaque secteur et région; et une annexe en cas de pandémie pour l'ensemble du Service. Les tests de validation des plans débiteront avec une simulation d'exercice sur maquette qui aura lieu au début de 2007-2008. Ces tests seront régulièrement à jour par la suite.

Gestion des installations

L'examen des projets d'optimisation de l'espace est toujours centré sur l'ensemble des installations. Le projet du Centre judiciaire fédéral de Toronto, qui faisait partie de ce programme, est maintenant terminé. La rédaction des normes d'aménagement pour les fonctions judiciaires et quasi-judiciaires a été entreprise. Ce projet comprend la révision des normes pour les tribunaux, qui en sont encore à l'étape de l'élaboration.

Bureaux du Service administratif des tribunaux judiciaires

BUREAUX DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Service administratif des tribunaux judiciaires
BUREAU PRINCIPAL – OTTAWA
434, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9
<http://www.cas-satj.gc.ca>

<p>Immeuble Lorne 90, rue Elgin Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Greffe de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada Téléphone : (613) 996-6795 Télécopieur : (613) 952-7226</p> <p>Greffe de la Cour fédérale Téléphone : (613) 992-4238 (613) 995-9177 Immigration Télécopieur : (613) 952-3653</p>	<p>Tours Centennial 200, rue Kent Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Greffe de la Cour canadienne de l'impôt Téléphone : (613) 992-0901 1 800 927-5499 Télécopieur : (613) 957-9034 ATS : (613) 943-0946</p> <p>Salle d'audience et cabinets des juges de la Cour canadienne de l'impôt</p>
<p>Édifice Thomas-D'Arcy-McGee 90, rue Sparks Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Salles d'audience et cabinets des juges de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada</p>	<p>434, rue Queen Ottawa (Ontario) K1A 0H9</p> <p>Services ministériels du Service administratif des tribunaux judiciaires Téléphone : (613) 996-4778 Télécopieur : (613) 941-6197</p>

BUREAUX LOCAUX

CAF - Cour d'appel fédérale
CF - Cour fédérale
CACM - Cour d'appel de la cour martiale du Canada
CCI - Cour canadienne de l'impôt

ALBERTA – Calgary

635, Eight Avenue sud-ouest, 3^e étage
T2P 3M3
Téléphone : CAF/CACM (403) 292-5555
CF (403) 292-5920
CCI (403) 292-5556
Télécopieur : (403) 292-5329
ATS : (403) 292-5879

ALBERTA – Edmonton

Scotia Place, Tour 1, bureau 530
C.P. 51
10060, av. Jasper T5J 3R8
Téléphone : CAF/CACM (780) 495-2502
CF (780) 495-4651
CCI (780) 495-2513
Télécopieur : (780) 495-4681
ATS : (780) 495-2428

COLOMBIE-BRITANNIQUE – Vancouver

Pacific Centre, C.P. 10065
701, rue West Georgia V7Y 1B6
Téléphone : CAF/CACM (604) 666-2055
CF (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181
ATS : (604) 666-9228
CCI (604) 666-7987
Télécopieur : (604) 666-7967

MANITOBA – Winnipeg

363, rue Broadway, 4^e étage R3C 3N9
Téléphone : CAF/CACM (204) 983-2232
CF (204) 983-2509
CCI (204) 983-1785
Télécopieur : (204) 983-7636
ATS : (204) 984-4440

NOUVEAU-BRUNSWICK – Fredericton

82, rue Westmorland, bureau 100 E3B 3L3
Téléphone : CAF/CACM (506) 452-2036
CF (506) 452-3016
CCI (506) 452-2424
Télécopieur : (506) 452-3584
ATS : (506) 452-3036

NOUVELLE-ÉCOSSE – Halifax

1801, rue Hollis, bureau 1720 B3J 3N4
Téléphone : CAF/CACM (902) 426-5326
CF (902) 426-3282
CCI (902) 426-5372
Télécopieur : (902) 426-5514
ATS : (902) 426-9776

ONTARIO – Toronto et London

1) Greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt (Toronto)
180, rue Queen Ouest, Suite 200 M5V 3L6
Téléphone : CAF (416) 952-8006
Télécopieur : CAF (416) 973-2154
Téléphone : CF (416) 973-3356
Télécopieur : CF (416) 954-5068
Téléphone : CACM (416) 954-9823
Télécopieur : CACM (416) 973-2154
ATS : (416) 954-4245
Téléphone : CCI (416) 973-9181
CCI 1-800-927-5499
Télécopieur : CCI (416) 973-5944

2) Greffe de la Cour canadienne de l'impôt (London)

231, rue Dundas, 3^e étage N6A 1H1
Téléphone : (519) 645-4203
1-800-927-5499
Télécopieur : (519) 675-3391

QUÉBEC – Montréal

Grefe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

30, rue McGill H2Y 3Z7

Téléphone : CAF/CACM (514) 283-5200
 CF (514) 283-4820
 CCI (514) 283-9912
 ou 1 800 927-5499

Télécopieur : CAF/CACM/CF (514) 283-6004
 CCI (514) 496-1996

ATS : CAF/CACM/CF (514) 283-3017

QUEBEC — Québec

Palais de justice, salles 500A,
 300, boulevard Jean-Lesage G1K 8K6

Téléphone : CAF/CACM (418) 648-4964
 CF (418) 648-4920
 CCI (418) 648-7324

Télécopieur : (418) 648-4051
 ATS : (418) 648-4644

BUREAUX DOTÉS D'EMPLOYÉS DE TRIBUNAUX PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD – Charlottetown

Sir Henry Louis Davies Law Courts
 C.P. 2000, 42, rue Water C1A 8B9
 Téléphone : (902) 368-0179
 Télécopieur : (902) 368-0266

NOUVEAU-BRUNSWICK – Saint John

110, rue Charlotte, salle 413 E2L 2J4
 Téléphone : (506) 636-4990
 Télécopieur : (506) 658-3070

NUNAVUT— Iqaluit

Nunavut Court of Justice
 Édifice Justice (Building # 510)
 C. P. 297 X0A 0H0
 Téléphone : (867) 975-6100
 Télécopieur : (867) 975-6550

SASKATCHEWAN – Regina

The Court House
 2425, avenue Victoria S4P 3V7
 Téléphone : (306) 780-5268
 Télécopieur : (306) 787-7217

SASKATCHEWAN – Saskatoon

The Court House
 520 Spadina Crescent est S7K 2H6
 Téléphone : (306) 975-4509
 Télécopieur : (306) 975-4818

TERRE-NEUVE – St. John's

The Court House, C.P. 937,
 Rue Duckworth A1C 5M3
 Téléphone : (709) 772-2884
 Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST –**Yellowknife**

The Court House, C.P. 1320
 4905, 49th Street X1A 2L9
 Téléphone : (867) 873-2044
 Télécopieur : (867) 873-0291

YUKON – Whitehorse

Andrew A. Phillipsen Law Centre
 2134, Second Avenue Y1A 5H6
 Téléphone : (867) 667-5441
 Télécopieur : (867) 393-6212